Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1544

Artikel: Loi sur les loteries : tentative de maîtriser un cheval sciemment emballé
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021198

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tentative de maîtriser un cheval sciemment emballé

La révision de la Loi sur les loteries conserve aux cantons l'affectation entière des recettes. Mais la concurrence avec les casinos crée les conditions d'une explosion des jeux de hasard.

Le hasard, comme la justice, a les yeux bandés. Mais s'il vous choisit entre tous les joueurs au casino des jeux d'argent, vous êtes plus qu'un gagnant ou un chanceux, vous êtes un élu, un prédestiné. L'attrait du jeu dépasse l'appât du gain. L'argent n'est pas la récompense d'un travail ou d'un mérite, c'est la grâce du hasard. Il y a comme une théologie profane et universelle du jeu. Mais passons, il ne s'agit en l'occurrence que du rapport, mis en consultation par le Conseil fédéral, concernant la révision de la Loi sur les loteries. Ce domaine, même si ce sont les cantons qui ont la haute main, est de compétence fédérale depuis 1874. Mais à l'époque, cette compétence fut accordée dans un but restrictif: l'interdiction des maisons de jeux et la possibilité de limiter les loteries. La compétence est restée, mais avec l'accord du peuple, l'orientation a été renversée favorisant la multiplication et la concurrence des jeux d'argent et de hasard.

La nouvelle technologie du jeu

La technologie a multiplié les produits à offrir aux joueurs. La loterie à numéros a été rendue possible par l'ordinateur qui trie les bulletins et la télévision qui fait assister en direct au tirage. Mais vous pouvez aussi, à partir de cafés équipés, participer à des lotos à tirage immédiat. Vous pouvez encore choisir un numéro en le composant sur votre téléphone. Ou jouer sur des écrans tactiles, un peu comme si vous jouiez sur une table de casino. En dix ans, la Loterie Romande a vu son chiffre d'affaires passé de 64 à 381 millions. Les grandes sociétés de loterie ont réalisé en Suisse 1408 millions de chiffres d'affaire. Douze nouveaux produits ont été lancés depuis 1999 par la Loterie Romande (voir encadré). Pour que le descriptif soit complet, il faudrait prendre en compte les jeux publicitaires, les jeux (illégaux) de l'avion qui ressurgissent régulièrement. Il existe aussi des sociétés de joueurs, qui mettent en commun leurs mises et leurs gains, organisant en quelque sorte des sous-loteries. L'expansion est donc vertigineuse, stimulée encore par l'ouverture imminente des casinos dont la densité territoriale est forte.

Cette expansion n'est pas anodine. Elle ne peut pas être classée sans autre sous le prétexte que l'homme a et aura toujours le goût du jeu. Elle est à mettre en rapport avec la bourse conçue comme un casino, avec les salaires mirobolants de vedettes du sport ou de grands PDG, c'est une marque forte de l'individualisme triomphant. Elle a un contenu idéologique regrettable.

La loi et son application

La révision de la loi est justifiée; elle a été préparée avec beaucoup de précautions. La Confédération a sagement renoncé à s'attribuer une part des recettes. Les cantons pourront disposer de l'entier des gains distribuables. Les loteries verront certes leur marge de manœuvre un peu limitée: les nouveaux produits seront soumis à l'autorisation d'un organe à mettre en place et la redistribution de l'argent investi par les joueurs sera limitée à 75%. Mais de nouvelles possibilités seront ouvertes, notamment celle de l'exploitation des paris. Les principes qui, à nos yeux, méritent d'être sauvegardés ou instaurés sont:

- pleine souveraineté cantonale dans l'affectation des recettes devenues un élément important de la politique sociale et culturelle;
- totale visibilité de cette distribution, pour la presse, l'opinion et les organes politique;
- procédure claire et publique de la nomination des responsables pour éviter tout clientélisme.

La concurrence fâcheuse

Même si les gains des loteries sont bienvenus pour des tâches d'intérêt public, même s'ils donnent un peu de souplesse là où la politique budgétaire est lente et rigide, il n'en demeure pas moins que la course au chiffre d'affaire est préjudiciable à la société civique. Ce qui est utile de cas en cas aux créateurs et à la solidarité sociale est globalement nuisible par excès, porteur d'un individualisme désagrégeant. Malheureusement en légalisant et multipliant les casinos, aux recettes desquelles elle participe, la Confédération a introduit un principe de concurrence détestable. D'ores et déjà il faut envisager d'y mettre fin pour limiter et maîtriser la part des jeux de hasard et retrouver ce qui était l'inspiration de la Constitution de 1874, c'est-à-dire imposer au jeu ses limites, non par moralisme, mais par civisme. *ag*

Les nouveaux jeux de la Loterie Romande depuis 1999

Produit	Lancement
Astro	1999
Tactilo (jeu en ligne)	1999
Dico	2000
Poule aux Oeufs d'Or	2000
Le Magot	2001
Expo. 02	2001
Podium	2001
Trésor de la Tour	2001
Match	2002
Mini Casino	2002
Mozaic (jeu sur CD-Rom)	2002
Carton	2002

Les exploitants

Les quatre grandes sociétés de loterie, la *LoRo*, l'*ILL*, la *SEVA* et la société du *Sport-Toto* dominent aujourd'hui le marché suisse des loteries et paris. Selon la statistique 2001 de la loterie, leur chiffre d'affaire est de 1408 millions de francs alors que celui des «petites loteries» est de 13 millions de francs. Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des chiffres d'affaires au cours des dix dernières années.

Société	Chiffre d'affaire 1991	Chiffre d'affaire 2001
Loterie Romande (LoRo)	64 mio.	381 mio.
Interkantonale Landeslotterie (ILL)	166 mio.	239 mio.
SEVA (canton de Berne)	23 mio.	51 mio.
Sport-Toto (STG)	48 mio.	41 mio.
Loterie suisse à numéros, y.c. le *Joker*	477 mio.	696 mio.

Une modification importante interviendra en 2003: les grandes sociétés de loterie et paris de Suisse alémanique et de Suisse italienne ne formeront plus qu'une seule entité sous le nom de *Interkantonale Landeslotterie* (*ILL*). ■